ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2025

ADDENDUM À LA BROCHURE DE CONVOCATION 2025

Le présent addendum a pour objet de compléter la Brochure de convocation relative à l'Assemblée Générale Mixte de Rubis SCA (la « **Société** » ou « **Rubis** ») du 12 juin 2025 qui a été publiée le 6 mai 2025 et qui est disponible sur le site internet de la Société (www.rubis.fr). Il fait partie intégrante de la Brochure de convocation et doit être lu en coordination avec cette dernière.

La Société a publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 5 mai 2025, bulletin n° 54, l'avis préalable de réunion de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires appelée à se tenir le 12 juin 2025.

Faisant usage de la faculté offerte par les articles L. 225-105 et R. 225-71 du Code de commerce, un actionnaire (Compagnie Nationale de Navigation) a adressé à la Société une demande d'inscription, qu'elle a reçue le 15 mai 2025, de deux projets de résolutions (**résolutions A et B**) à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Mixte d'actionnaires relatifs à la nomination de M. Patrick Molis et de Mme Anne Lauvergeon en qualité de membres du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans.

La Gérance a ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2025 ces deux résolutions, libellées ci-après **trente-sixième (36e) et trente-septième (37e) résolutions**, sous réserve de la transmission par l'actionnaire concerné de son attestation d'inscription en compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée conformément aux dispositions légales.

En outre, sur proposition du Conseil de Surveillance, la Gérance a ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2025 une nouvelle résolution portant sur la ratification de la cooptation de M. Antoine Sautenet en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Le projet de résolution est ajouté à l'ordre du jour en tant que **trente-cinquième (35e) résolution**.

Le présent addendum complète à cet effet la Brochure de convocation principale. Il contient les projets de résolutions déposés par cet actionnaire et leur exposé des motifs, l'avis du Conseil de Surveillance et la position de la Gérance sur ces demandes, ainsi que le projet de résolution inscrit par la Gérance et son exposé des motifs.

L'ordre du jour complété et définitif figure en dernière partie de cet addendum.

SOMMAIRE

I. PROJETS DE RÉSOLUTIONS DÉPOSÉS PAR UN ACTIONNAIRE 3

COURRIER DE COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION 3

II. AVIS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 7

III. POSITION DE LA GÉRANCE 8

IV. AJOUT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION PAR LA GÉRANCE EN VUE DE LA RATIFICATION DE LA COOPTATION DE M. ANTOINE SAUTENET EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (SOUS RÉSERVE DE L'ADOPTION DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES OU AGRÉÉES PAR LA GÉRANCE SUR RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE) ET BIOGRAPHIE, LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE M. ANTOINE SAUTENET 9

RATIFICATION DE LA COOPTATION DE M. ANTOINE SAUTENET EN QUALITE DE NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL 9

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE (SOUS RESERVE DE L'ADOPTION DES RESOLUTIONS PROPOSEES OU AGREEES PAR LA GERANCE SUR RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE) 10

BIOGRAPHIE, LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE M. ANTOINE SAUTENET 11

V. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 12

I. PROJETS DE RÉSOLUTIONS DÉPOSÉS PAR UN ACTIONNAIRE

COURRIER DE COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION

I. EXPOSÉ DES MOTIFS

Premier actionnaire de la société Rubis SCA (la « **Société** ») avec plus de 9 % du capital, Compagnie Nationale de Navigation (« **CNN** ») propose la nomination des personnalités suivantes comme nouveaux membres du Conseil de Surveillance :

- M. Patrick Molis (représentant de CNN) ; et
- Mme Anne Lauvergeon.

Ces propositions visent à la fois à garantir une représentation de CNN au sein du Conseil de Surveillance, et à enrichir ce Conseil en y intégrant des personnalités de haut niveau, dont l'expertise – notamment dans le secteur de l'énergie – est reconnue.

Mme Anne Lauvergeon n'entretient aucun lien d'affaires quelconque avec CNN susceptible d'affecter son indépendance vis-à-vis de la Société, avec laquelle elle a confirmé l'absence de conflit d'intérêts. Comme M. Patrick Molis, elle s'attachera à assurer la meilleure représentation de l'ensemble des actionnaires et des autres parties prenantes, et sera pleinement engagée dans sa mission.

La nomination de ces deux nouveaux membres renforcera la capacité du Conseil de Surveillance à remplir ses missions, tout en assurant la continuité de ses travaux.

C'est pourquoi nous proposons à l'assemblée générale des actionnaires de voter en faveur des résolutions que nous leur soumettons concernant la désignation de M. Patrick Molis et Mme Anne Lauvergeon comme nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

II. INSCRIPTION DE PROJETS DE RÉSOLUTIONS À L'ORDRE DU JOUR

Il est demandé à la Gérance d'inscrire deux projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, portant sur la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance (1), pour les motifs exposés ci-dessus. Ces résolutions sont accompagnées des informations requises par l'article R. 225-83 alinéa 5 du Code de commerce (2).

1) TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

A. Nomination de M. Patrick Molis en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans ; et

B. Nomination de Mme Anne Lauvergeon en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans.

Résolution A - ***Nomination de M. Patrick Molis en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, nomme M. Patrick Molis en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027 qui se tiendra en 2028.

M. Patrick Molis a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Résolution B - ***Nomination de Mme Anne Lauvergeon en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, nomme Mme Anne Lauvergeon en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027 qui se tiendra en 2028.

Mme Anne Lauvergeon a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

2) INFORMATIONS RELATIVES AUX CANDIDATS. EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R. 225-83 ALINEA 5 DU CODE DE COMMERCE

PATRICK MOLIS	
Informations générales	Nom : MOLIS Prénom : Patrick Nationalité : Français Date de naissance : 09/02/1958
Références et activités professionnelles	M. Patrick Molis est le président de CNN, successeur de la Navale Worms, branche historique du Groupe Worms fondé au 19ème siècle et spécialisé dans le transport maritime et la logistique, notamment pétrolière. CNN a été acquis en 1999 par Patrick Molis, et s'est développé dans la logistique pétrolière terrestre (Compagnie Industrielle Maritime, TRAPIL), le transport maritime spécialisé sur les navires rouliers au profit d'Arianespace, d'Airbus, de l'Etat-major des Armées, l'aérien avec Héli-Union, société exploitant des hélicoptères pour les liaisons avec les plateformes pétrolières et gazières et activité de maintenance en condition opérationnelle d'hélicoptères au profit des Armées françaises. Les activités opérationnelles historiques ont été progressivement cédées et CNN s'est focalisée sur de la prise de participation dans les secteurs industriels, maritime, de la logistique, de l'énergie, de l'aéronautique et de La Défense. M. Patrick Molis au travers de CNN a également participé au refinancement et à la reprise du groupe Arc, le premier verrier mondial, conclue en avril 2025. Il est Officier de l'Ordre National du Mérite et Chevalier de la Légion d'Honneur
Diplômes	- Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris : 1978 - Maîtrise de Droit des Affaires de Paris X Nanterre : 1979 - Ancien élève de l'ESSEC - Ancien élève de l'Ecole Nationale de l'Administration : 1981 - 1983
Postes et fonctions actuellement occupés	Président de la société COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION Administrateur de : - TELMA SAS : depuis 2022 - SABENA TECHNICS : depuis 2022 - CMB Tech société cotée sur le NYSE : depuis 2023 - GOLDEN OCEAN société cotée sur le NYSE : depuis 2025 - ARC HOLDINGS : depuis 2025
Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années	De 2013 à 2022 : PDG de la société HELI-UNION
Nombre d'actions de RUBIS SCA détenues au 31/12/2024	219 132 actions à titre personnel et 5 221 603 actions via CNN, société contrôlée par M. Patrick Molis

ANNE LAUVERGEON	
Informations générales	Nom : LAUVERGEON Prénom : Anne Nationalité : Française Date de naissance : 02/08/1959
Références et activités professionnelles	Anne Lauvergeon a été pendant une décennie à la tête du nucléaire français, en tant que Présidente-Directrice générale d'Areva NC de juin 1999 à juillet 2011, puis Présidente du Directoire d'Areva de juillet 2001 à juin 2011. De 1997 à 1999, elle a été membre du comité exécutif d'Alcatel, chargée de l'international et des participations industrielles ; de 1995 à 1997, associé-gérant de Lazard Frères & Cie. En 1990, elle a été chargée de mission pour l'Économie internationale et le Commerce extérieur à la Présidence de la République, puis de 1991 à 1995, secrétaire générale adjoint et sherpa du Président de la République pour l'organisation des sommets internationaux (G7/G8). Elle a été classée deux fois par Time Magazine parmi les 100 personnes les plus influentes dans le monde. Elle bénéficie en outre d'une expérience de plus de trente ans au sein de conseils d'administrations et co-préside la commission Simplification et réforme de l'Etat du Medef. Elle est Officier de l'Ordre National du Mérite et Officier de la Légion d'Honneur.
Diplômes	- Ecole Normale Supérieure de Paris (1978) - Admise à l'agrégation de sciences physiques - Ecole nationale supérieure des mines de Paris (promotion 1982)
Postes et fonctions actuellement occupés	- Présidente de la société A.L.P (société de conseil Anne Lauvergeon Partners) - Co-présidente de la commission simplification et réforme de l'État du Medef - Administratrice de Avril
Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années	Co-présidente de la Commission Innovation de 2018 à 2023 et membre de la Commission Relance en 2020. Administratrice de : - SUEZ : 2014-2022 - Sigfox (Présidente du conseil d'administration) : 2014-2022 - E-Pango (Présidente du conseil d'administration) : 2021-2024 - EureKARE : 2023-2024 - American Express : 2013-2021
Nombre d'actions de RUBIS SCA détenues au 31/12/2024	722 actions via A.L.P., société détenue à 100 % par Mme Anne Lauvergeon

II. AVIS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chers Actionnaires,

Compagnie Nationale de Navigation (« **CNN** »), contrôlée par M. Patrick Molis, a demandé l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 12 juin 2025 de deux projets de résolutions, relatifs à la nomination de M. Patrick Molis et de Mme Anne Lauvergeon en qualité de membres du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années.

Dans le cadre de sa réunion du 21 mai 2025, le Conseil de Surveillance a relevé que les deux propositions de candidatures de M. Patrick Molis et de Mme Anne Lauvergeon, présentés en qualité de membres indépendants, lesquelles ne remettent pas en cause la physionomie générale du Conseil de Surveillance, s'inscrivent dans le prolongement d'échanges intervenus entre la Société et CNN témoignant de la volonté de CNN d'engager un dialogue constructif, auquel le Conseil de Surveillance, représentant des commanditaires, est attentif.

En cohérence avec sa pratique passée reconnaissant qu'il est légitime que des actionnaires s'engageant dans une démarche constructive et disposant d'une participation significative au capital de la Société puissent, le cas échéant et s'ils le souhaitent, être représentés, le Conseil de Surveillance a relevé que CNN est le premier actionnaire de Rubis dont elle a indiqué le 8 avril 2025 détenir de concert 9,37 % des actions ordinaires et 9,18 % des droits de vote de Rubis (1). Il a également constaté que CNN soutenait l'intégralité des résolutions proposées par la Gérance et soutenues par le Conseil de Surveillance. M. Patrick Molis a en outre fait part de son souhait de contribuer à poursuivre l'amélioration du fonctionnement du Conseil de Surveillance à la suite du renforcement des missions du Conseil de Surveillance opéré en octobre 2024 et, dans cette perspective, a proposé l'adjonction d'un nouveau membre indépendant en la personne de Mme Anne Lauvergeon.

Enfin, soucieux du respect des règles de bonne gouvernance applicables au Groupe, le Conseil de Surveillance a souligné que le Comité Rémunérations, Nominations et Gouvernance a pu auditionner ces deux candidats.

Pour ces raisons, le Conseil s'est prononcé sur les résolutions proposées par CNN visant à intégrer au Conseil de Surveillance deux nouveaux membres. Il a ainsi émis un avis positif, adopté à l'unanimité, s'agissant de la candidature de M. Patrick Molis. Il a également émis un avis positif, adopté à la majorité, s'agissant de la candidature de Mme Anne Lauvergeon.

Compte tenu du départ de M. Nils Christian Bergene le 15 mai 2025, il est par ailleurs précisé que le Conseil de Surveillance du 21 mai 2025 a procédé à la cooptation de M. Antoine Sautenet en qualité de membre indépendant du Conseil, pour la durée restant à courir du mandat de M. Nils Christian Bergene, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 qui se tiendra en 2027. Il vous est en conséquence proposé de ratifier sa cooptation en application de la 35e résolution inscrite à l'ordre du jour par la Gérance.

(1) Conformément à la déclaration de franchissement de seuil adressée à la Société le 9 avril 2025.

La candidature de M. Antoine Sautenet avait été examinée il y a déjà quelques mois par le Comité Rémunérations, Nominations et Gouvernance, après une sélection par un cabinet spécialisé et, au regard de la qualité de son profil, il était envisagé de proposer sa candidature à l'occasion d'une prochaine échéance de mandat d'un membre du Conseil. M. Antoine Sautenet dispose en particulier d'une connaissance très fine de l'ensemble des problématiques énergétiques intéressant un groupe comme Rubis, y compris sur les questions de transition énergétique et RSE/Climat, et a acquis à ce titre une très grande connaissance des relations avec les pouvoirs publics français et européens.

Le Conseil de Surveillance considère que M. Antoine Sautenet, grâce à son expérience et sa connaissance très fine des enjeux énergétiques du secteur dans lequel Rubis opère, notamment d'un point de vue institutionnel, pourra très utilement contribuer aux travaux du Conseil. Nous vous invitons à vous référer à la biographie de M. Antoine Sautenet exposée ci-dessous, pour davantage d'informations concernant son parcours.

En conséquence, si les résolutions proposées ou agréées par le Conseil de Surveillance sont adoptées, le Conseil de Surveillance serait composé de 14 membres dont 13 membres indépendants (soit 93 %) et six femmes (soit 43 %).

Le Conseil continuera de prêter une attention particulière à la continuité et au maintien d'une composition équilibrée et adaptée aux enjeux du Groupe.

III. POSITION DE LA GÉRANCE

Chers Actionnaires,

Compagnie Nationale de Navigation (« **CNN** »), contrôlée par M. Patrick Molis, a demandé l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 12 juin 2025 de deux projets de résolutions, relatifs à la nomination de M. Patrick Molis et de Mme Anne Lauvergeon en qualité de membres du Conseil de Surveillance pour une durée de trois années.

Le Conseil de Surveillance, qui s'est réuni le 21 mai 2025, a émis un avis positif sur les résolutions proposées par CNN visant à intégrer au Conseil de Surveillance deux nouveaux membres, pour les raisons exposées dans le présent Addendum.

Ayant précédemment exprimé un accueil positif compte tenu de la volonté de CNN d'engager un dialogue constructif, et suivant l'avis exprimé par le Conseil de Surveillance, représentant des commanditaires, sur sa propre composition, la Gérance agrée les candidatures de M. Patrick Molis et de Mme Anne Lauvergeon (objet respectivement des **36e et 37e résolutions**).

Par ailleurs et en conséquence du départ de M. Nils Christian Bergene le 15 mai 2025 et de la cooptation par le Conseil de Surveillance de M. Antoine Sautenet lors de sa séance du 21 mai 2025, la Gérance a décidé d'ajouter, sur recommandation du Conseil de Surveillance, un nouveau projet de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2025 et de soumettre aux actionnaires, aux termes de la **35e résolution** figurant ci-après, la ratification de la cooptation de M. Antoine Sautenet en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance pour la durée restant à courir du mandat de M. Nils Christian Bergene, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 qui se tiendra en 2027.

IV. AJOUT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION PAR LA GÉRANCE EN VUE DE LA NOMINATION DE M. ANTOINE SAUTENET EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (SOUS RÉSERVE DE L'ADOPTION DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES OU AGRÉÉES PAR LA GÉRANCE SUR RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE) ET BIOGRAPHIE, LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE M. ANTOINE SAUTENET

RATIFICATION DE LA COOPTATION DE M. ANTOINE SAUTENET EN QUALITÉ DE NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL

Comme indiqué aux sections II et III du présent **addendum**, il vous est proposé de ratifier la cooptation de M. Antoine Sautenet (**35e résolution**) en qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance.

La candidature de M. Antoine Sautenet avait été examinée en 2025 par le Comité Rémunérations, Nominations et Gouvernance, après une sélection par un cabinet spécialisé et, au regard de la qualité de son profil, il était envisagé de proposer sa candidature à l'occasion d'une prochaine échéance de mandat d'un membre du Conseil. M. Antoine Sautenet dispose en particulier d'une connaissance très fine de l'ensemble des problématiques énergétiques intéressant un groupe comme Rubis, y compris sur les questions de transition énergétique et RSE/Climat, et a acquis à ce titre une très grande connaissance des relations avec les pouvoirs publics français et européens.

Le Conseil de Surveillance considère que M. Antoine Sautenet, grâce à son expérience et sa connaissance très fine des enjeux énergétiques du secteur dans lequel Rubis opère, notamment d'un point de vue institutionnel, pourra très utilement contribuer aux travaux du Conseil. Nous vous invitons à vous référer à la biographie de M. Antoine Sautenet exposée ci-dessous, pour davantage d'informations concernant son parcours.

Trente-cinquième résolution – Ratification de la cooptation de M. Antoine Sautenet en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution, ratifie la cooptation en qualité de membre du Conseil de Surveillance de M. Antoine Sautenet, décidée par le Conseil de Surveillance du 21 mai 2025, pour la durée restant à courir du mandat de M. Nils Christian Bergene, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 qui se tiendra en 2027.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (SOUS RÉSERVE DE L'ADOPTION DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES OU AGRÉÉES PAR LA GÉRANCE SUR RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

	Âge	Sexe	Date de première nomination	Échéance du mandat actuel	Ancienneté au Conseil	Indépendance	Participation au Comité d'Audit et RSE	Participation au Comité Rémunérations, Nominations et Gouvernance
Marc-Olivier Laurent *Président du Conseil de Surveillance* (1)	73 ans	H	11/06/2019	AG 2028	6 ans	●	●	
Michel Delville	64 ans	H	11/06/2024	AG 2027	1 an	●	●	
Laure Grimonpret-Tahon	43 ans	F	05/06/2015	AG 2027	10 ans	●		Présidente
Olivier Heckenroth *Président d'honneur*	73 ans	H	15/06/1995	AG 2026	30 ans			
Anne Lauvergeon	65 ans	F	12/06/2025	AG 2028	-	●		
Benoît Luc	68 ans	H	11/06/2024	AG 2027	1 an	●		● (2)
Cécile Maisonneuve	53 ans	F	09/06/2022	AG 2025	3 ans	●		●
Patrick Molis	67 ans	H	12/06/2025	AG 2028	-	●		
Isabelle Muller	68 ans	F	11/06/20024	AG 2027	1 an	●		
Suzana Nutu	51 ans	F	12/06/2025	AG 2028	-	●		
Alberto Pedrosa	70 ans	H	09/06/2022	AG 2025	3 ans	●	Président (2)	
Ronald Sämann	73 ans	H	11/06/2024	AG 2027	1 an	●		
Antoine Sautenet	46 ans	H	21/05/2025	AG 2027	-	●		
Carine Vinardi	52 ans	F	09/06/2022	AG 2025	3 ans	●	●	
	Moyenne : 62 ans	**43 % F 57 % H**			**Moyenne : 4 ans**	**Taux d'indépendance : 93 %**	**Taux d'indépendance : 100 %**	**Taux d'indépendance : 100 %**

(1) A la suite de la démission de M. Nils Christian Bergene le 15 mai 2025, M. Marc-Olivier Laurent a été désigné Président du Conseil de Surveillance de la Société lors de la réunion du Conseil qui s'est tenue le même jour. Il a également été désigné membre du Comité d'Audit et RSE le 21 mai 2025.

(2) Lors de sa séance du 21 mai 2025, le Conseil de Surveillance a décidé, sur recommandation du Comité Rémunérations, Nominations et Gouvernance, de désigner M. Alberto Pedrosa en qualité de Président du Comité d'Audit et RSE et M. Benoît Luc en qualité de membre du Comité Rémunérations, Nominations et Gouvernance.

BIOGRAPHIE, LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE M. ANTOINE SAUTENET

M. Antoine Sautenet

Expérience et expertise

Titulaire d'un doctorat en droit international et d'une maîtrise d'économie de l'École normale supérieure (ENS) de Rennes, M. Antoine Sautenet est actuellement Directeur du développement durable du groupe Michelin. Il est chargé d'orchestrer les aspects sociaux et environnementaux de la performance RSE du Groupe.

Au sein du groupe Michelin, M. Antoine Sautenet a précédemment occupé différents postes en charge des affaires publiques et du commerce international en Amérique du Nord (représentant Michelin au Canada) (2019 à 2022), en Asie (Thaïlande) (2016 à 2019) et en Europe (Paris) (2013 à 2016). Il a également été chargé de mission au ministère français des Affaires étrangères et chercheur associé au Centre Asie de l'Institut français des relations internationales (IFRI).

Membre indépendant

Né le 23 mai 1979

Nationalité française

Fonction principale actuelle
Directeur RSE/ Développement durable du groupe Michelin

Adresse professionnelle
Compagnie Générale des Établissements Michelin
23, place des Carmes-Déchaux
63000 Clermont-Ferrand

Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2024
0

Mandat au Conseil de Surveillance de Rubis

Date de 1re nomination (cooptation) : 21 mai 2025
Date de dernier renouvellement : -
Fin de mandat : AG 2027 statuant sur l'exercice 2026

Liste des mandats exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années

Mandats en cours

En France

Sociétés cotées
Néant.

Sociétés non cotées

- Président de la Commission climat, énergie, environnement de la Chambre de commerce internationale (CCI) France ;
- Membre du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), ministère des Affaires étrangères ;
- Représentant Michelin au sein du *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD) et des Entreprises pour l'Environnement (EPE).

À l'étranger
Néant.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Vice-Président de l'association professionnelle des pneumaticiens du Canada (TRAC).

V. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024 *(1re résolution)*.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024 *(2e résolution)*.
- Affectation du bénéfice et fixation du dividende *(3e résolution)*.
- Agrément de M. Jean-Christian Bergeron en qualité de Gérant non associé commandité à compter du 1er octobre 2025, sous condition de l'adoption des 17e et 33e résolutions soumises à la présente Assemblée et avec effet préalable à celle-ci *(4e résolution).*
- Agrément de M. Marc Jacquot en qualité de Gérant non associé commandité à compter du 1er octobre 2025, sous condition de l'adoption des 17e et 33e résolutions soumises à la présente Assemblée et avec effet préalable à celle-ci *(5e résolution).*
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Marc-Olivier Laurent pour une durée de trois ans *(6e résolution).*
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Mme Cécile Maisonneuve pour une durée d'un an *(7e résolution).*
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Alberto Pedrosa pour une durée d'un an *(8e résolution).*
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Mme Carine Vinardi pour une durée d'un an *(9e résolution).*
- Nomination de Mme Suzana Nutu en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans *(10e résolution).*
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce *(11e résolution).*
- Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. Gilles Gobin, en qualité de Gérant de Rubis SCA *(12e résolution).*
- Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à la société Sorgema SARL, en qualité de Gérante de Rubis SCA *(13e résolution).*
- Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à la société Agena SAS, en qualité de Gérante de Rubis SCA *(14e résolution).*
- Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à M. Nils Christian Bergene, en qualité de Président du Conseil de Surveillance de Rubis *(15e résolution).*
- Approbation de la politique de rémunération de M. Gilles Gobin, Sorgema SARL, Agena SAS et GR Partenaires SCS en qualité de Gérants de Rubis SCA, sous condition de l'adoption de la 33e résolution soumise à la présente Assemblée *(16e résolution).*

- Approbation de la politique de rémunération de M. Jean-Christian Bergeron et de M. Marc Jacquot, en qualité de Gérants de Rubis SCA, sous condition de l'adoption des 4e , 5e et 33e résolutions soumises à la présente Assemblée *(17e résolution).*
- Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance de Rubis SCA *(18e résolution).*
- Fixation du montant global de la rémunération annuelle des membres du Conseil de Surveillance (551 750 euros) *(19e résolution).*
- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'assistance conclue entre Rubis Photosol SAS et Rubis SCA entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce *(20e résolution).*
- Approbation du renouvellement par tacite reconduction de la convention d'assistance et de son avenant n° 1 conclus entre Rubis Photosol SAS et Rubis SCA entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce *(21e résolution).*
- Autorisation à donner au Collège de la Gérance, pour une durée de 18 mois, à l'effet de permettre à la Société de racheter ses propres actions *(22e résolution).*

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au Collège de la Gérance, pour une durée de 24 mois, à l'effet de réduire le capital par voie d'annulation des actions autodétenues par la Société (article L. 22-10-62 du Code de commerce) *(23e résolution).*
- Délégation de compétence au Collège de la Gérance, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes *(24e résolution).*
- Délégation de compétence au Collège de la Gérance, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription *(25e résolution).*
- Délégation de compétence au Collège de la Gérance, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre lors d'augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et en cas de demandes excédentaires *(26e résolution).*
- Délégation de compétence au Collège de la Gérance, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital *(27e résolution).*
- Délégation de compétence au Collège de la Gérance, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires *(28e résolution).*
- Plafonds des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vertu des délégations financières (plafond global de 40 % du capital dont sous-plafond de 10 % du capital pour les augmentations de capital emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription) *(29e résolution).*
- Autorisation à donner au Collège de la Gérance, pour une durée de 38 mois, pour procéder à

l'attribution gratuite d'actions de performance existantes ou à émettre, au profit de membres du personnel salarié de la Société, de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, ou de certains d'entre eux (emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription) (*30e résolution*).

- Délégation de compétence au Collège de la Gérance, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents de Plan(s) d'épargne entreprise du Groupe à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail *(31e résolution).*
- Modifications de l'article 28-2 des statuts à l'effet de refléter certaines évolutions législatives relatives aux modalités d'organisation du Conseil de Surveillance *(32e résolution).*
- Suppression de l'article 54 des statuts *(33e résolution).*
- Pouvoirs pour formalités *(34e résolution).*

NOUVEAU PROJET DE RÉSOLUTION INSCRIT PAR LA GÉRANCE SUR RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE)

- Ratification de la cooptation de M. Antoine Sautenet en qualité de membre du Conseil de Surveillance *(35e résolution).*

RÉSOLUTIONS DÉPOSÉES PAR UN ACTIONNAIRE ET AGRÉÉES PAR LA GÉRANCE SUR RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE)

- Nomination de M. Patrick Molis en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans *(36e résolution).*
- Nomination de Mme Anne Lauvergeon en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans *(37e résolution).*